

RÉFLEXES SECURITÉ COVID-19

QUELS SONT LES RISQUES DE TRANSMISSION DU COVID-19 ?

1. Quand vous êtes touché par un postillon ou une gouttelette contaminée :

Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus et le transmettre.



2. Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre quelques heures.

LORS DE VOS MISES A DISPOSITION :

SE PRÉPARER

Assurez-vous d'avoir à disposition les moyens et matériels nécessaires.

Moyens d'hygiène :

- Savon liquide/soluté hydroalcoolique (SHA)
- Bidons d'eau claire dans les véhicules, sur les chantiers
- Essuie mains à usage unique
- Sacs poubelles
- Lingettes ou produits détergents pour nettoyer les matériels contacts et outils.

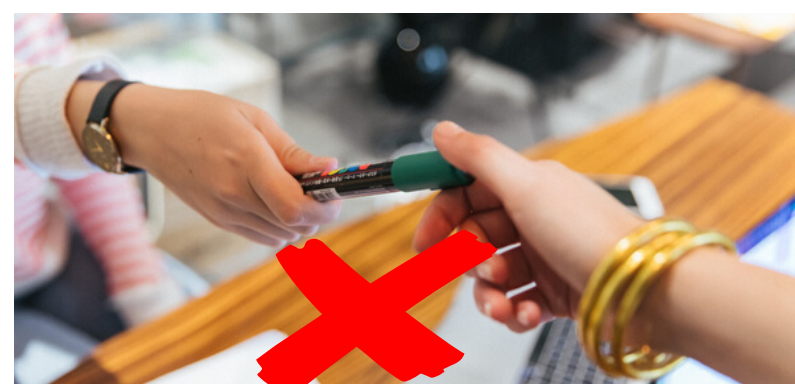


Prévoyez des **bouteilles d'eau individuelles** en nombre suffisant repérées avec le nom de chaque salarié apposé dessus.

Ne pas oublier son Attestation/autorisation de déplacement.



Privilégiez les moyens de communication à distance : **pas de partage de papier/crayon.**



Utilisez individuellement les véhicules, pas de transport collectif :

- Si covoiturage : 2 personnes par véhicule avec installation en diagonale (1 devant/1 derrière).

Conserver les mêmes personnes transportées tout au long de la saison.



RÉALISER

Prendre connaissance des règles sur le travail et tâches à effectuer, ainsi que des risques professionnels et les règles de prévention.

Je respecte les gestes barrières (ci-dessous) :

- Je respecte la consigne de distanciation
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.



RÉFLEXES SECURITÉ COVID-19

DANS LES PARCELLES

- **Parcelles différentes ou plusieurs rangs d'écart**
- **Préférez le travail en décalé** (lorsque l'on vient en aide à l'un de ses collègues, toujours respecter les règles de distanciation sociale - Laisser au moins deux piquets d'écart).
- **Privilégiez le travail côte à côte** plutôt que face à face avec toujours la distanciation entre les personnes.
- **Effectuer le travail seul sur un même rang** (faire l'aller/retour sur un même rang plutôt que le face à face).



- Quand l'intervention à plusieurs sur une tâche est indispensable, **constituez des binômes, trinômes qui ne changeront pas** jusqu'à nouvel ordre
- Pour se passer les charges, pratiquez la pose et la dépose pour éviter le passage direct entre salariés



GESTION DU STRESS ET DE LA SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE

Les personnes en souffrance psychologique dans le contexte actuel peuvent contacter

* **AGRI ECOUTE** pour la population salariée agricole:
24H/24 et 7J/7 :
09 69 39 29 19

* **CELLULE MAL ÊTRE** (Aide face à des situations de mal-être ou de détresse) :
06 84 78 98 42 / 06 35 18 59 01

* **CELLULE AIDE PSYCHOLOGIQUE REGION
OCCITANIE** (patients COVID19 & proches) :
05 34 39 33 47

* **MEMBRES DU CSE :**
Olivia Gros-Scapin 06 47 48 38 95
Maria Hostin 06 78 45 80 19
Aurélien Barc 06 07 19 39 24
Lionel Cassagne 06 76 10 55 20

* **RESPONSABLE SECURITE (Tony FRANCHETTO):**
06 34 39 11 20

LES OUTILS

- Privilégiez les **outils individuels**
- L'outillage et le matériel partagés doivent être **régulièrement nettoyés** à chaque transmission d'un individu à l'autre et lors de la prise et la fin de la journée de travail.



Les équipements de protection individuelle (EPI)

- Le port des gants de travail pour éviter les coupures, est important pour faciliter le lavage ultérieur des mains. **Se laver les mains chaque fois que l'on enlève un EPI** : gants, lunettes, combinaison, casque.

ATTENTION : les gants contaminés portés au visage peuvent être source d'infection. Privilégiez les lavages fréquents des mains à un port permanent de la même paire de gants.

Lors de la pause

- Le repas doit être pris seul à bord de votre véhicule, ou pris en extérieur (si le temps le permet)
- Usage de couverts personnels
- **Respect des règles de distanciation entre les personnes : 2 mètres.**



Pour la Pause cigarette

- Respecter les Distances de sécurité : au moins 1 mètre
- Pas d'utilisation de soluté hydroalcoolique (produit inflammable)
- **Pas de partage de cigarette ou d'e-cigarette ou de briquets.**

ATTENTION : Un risque peut en cacher un autre ! L'attention portée au risque d'infection ne doit pas conduire à occulter ou réduire l'attention portée aux risques propres des chantiers (port des EPI, etc.).

